

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association des communes
de la Sarine pour les services médico-sociaux
du mercredi 2 décembre 2015, à 17 h 30**

Présidence : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet

Présents : 46 délégués représentant 31 communes

Excusés : *Pour le Comité de direction :*
M. R. Sapin

Pour les délégués :

Mmes Chantal Angéloz – Corminboeuf – Isabelle Bussey –
Corminboeuf – Laetitia Chatagny – Corserey, Camille Kolly –
Granges-Paccot, Martine Halter – Le Mouret, Eva Maria Genewein
– Villars-sur-Glâne, Josi Eichhorn – Fribourg, Cécile Thiémard –
Fribourg, Lauraine Peisl - Fribourg
MM. Christian Maître – Fribourg, Michel Ramuz – Givisiez, Benoît
Chenau – Hauterive, Jacques Perriard – Hauterive, André Meylan
– Marly, Stéphane Gavillet – Marly, Jacques Morel – Neyruz, Alain
Renevey – Rossens, Benjamin Gasser – Villars-sur-Glâne, Fernando
Ardito – Fribourg

M. le Président salue les délégués, les membres du Comité de direction, les représentants de la presse. C'est un plaisir pour M. le Président d'ouvrir cette séance un peu particulière car il s'agit en principe de la dernière assemblée des délégués de l'ACSMS.

Il salue la présence du Dr Benoît Gumy et les collaborateurs de l'équipe de la direction générale du futur Réseau Santé de la Sarine qui seront présentés durant la séance.

Chaque délégué a été convoqué par courrier du 10 novembre 2015. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2015
2. Informations du Comité
3. Budgets 2016
 - Budget de fonctionnement 2016 du Réseau Santé de la Sarine
 - Budgets des investissements 2016
 - Vote final
4. Election complémentaire au Comité de direction de l'ACSMS
5. Divers

Les scrutateurs qui vont oeuvrer ce soir sont Mmes Georgine Brodard d'Arconciel, Mary-Lise Bapst d'Autafond et M. Allan Alvez da Costa de Villars-sur-Glâne.

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer. **M. le Président** rappelle que pour la tenue du procès-verbal, la présente assemblée est enregistrée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 3 juin 2015 est adopté avec remerciements à Mme Gross pour sa rédaction.

2. Informations du Comité

M. le Président rappelle que suite à des décisions qui ont été prises découlant d'un travail d'analyse mené par le Comité de direction, c'est une page qui se tourne avec la création au 1^{er} janvier 2016 du Réseau Santé de la Sarine (ci-après : RSS). **M. le Président** tient à relever le contexte de cette réorganisation.

1^{er} semestre 2015 :

- ⇒ Entrée en fonction officielle du Directeur général (1.1.2015) ;
- ⇒ Adoption des nouveaux statuts du Réseau Santé de la Sarine lors de l'assemblée des délégués du 3 juin 2015.

2^{ème} semestre 2015 :

- ⇒ Entrée en fonction des autres membres de la Direction générale, à savoir :
 - le 1^{er} juillet 2015, le chef d'exploitation du Service d'ambulance et la cheffe des ressources humaines ;
 - le 1^{er} septembre 2015, la cheffe d'établissement ;
 - le 1^{er} octobre 2015, le chef des finances.

Un des corollaires de la réorganisation est la suppression du poste de chef comptable occupé par M. Bourquenoud, ce dernier n'ayant pas souhaité poursuivre au sein de la nouvelle organisation. Une résiliation de son contrat a été faite dans les termes usuels. M. Bourquenoud ne participera dès lors plus aux assemblées des délégués. **M. le Président** le remercie pour le travail qu'il a effectué jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASDS), l'actuelle Directrice et future cheffe de service est également présente ce soir. Tout un travail a été effectué par rapport au personnel de la FASDS qui sera repris au sein du RSS, avec des nouveaux contrats de travail. Les garanties contractuelles avec les différentes personnes, notamment salariales, ont été maintenues.

En se penchant sur le présent et l'état actuel de la préparation du nouveau RSS, la question de son identité visuelle a fait l'objet d'un travail, notamment dans le choix des nouveaux logos. **M. le Président** donne la parole à M. Pollet pour une présentation.

M. J. Pollet explique que la société Asphalt Design a été mandatée pour repenser l'image du RSS, tout en sachant qu'auparavant, il y avait différentes entités séparées les unes des autres. Chaque délégué a pu découvrir le nouveau logo principal du RSS au haut des documents reçus (budget et message) pour la présente assemblée des délégués. Pour chaque entité, l'idée est de garder une certaine autonomie, avec toujours le même visuel et le même logo, mais de couleur différente, qui est rattaché au logo principal du RSS. Pour le HMS, le logo sera violet, il sera bleu pour le SAS avec la croix de vie également en bleu, en vert pour la FASDS, comme jusqu'à

ce jour, en rouge pour la Commission des indemnités forfaitaires et finalement en orange pour la Codems.

Au 1^{er} janvier 2016, les factures seront établies avec les nouveaux logos.

M. J. Pollet présente ensuite le nouvel organigramme du RSS, avec les chefs de service nommés, soit :

Mme Marine Sherbetjian, cheffe d'établissement, qui sera responsable des 7 unités de soins du Home médicalisé de la Sarine, du Foyer de jour, de la pharmacie, des secteurs de l'animation, de la restauration, de l'intendance et de la maintenance.

Mme Angela Clavel, cheffe de service au service d'aide et de soins à domicile, qui sera responsable des 7 antennes, de l'expertise clinique, de l'ergothérapie, l'accueil et l'administration.

Mme Valérie Faivre, cheffe du service des ressources humaines (RH), qui sera responsable de l'administration des RH, du recrutement, de la formation, de la santé et de la sécurité au travail.

M. Christophe Roulin, chef d'exploitation du service d'ambulance de la Sarine, qui coordonnera la formation, la technique et logistique, les événements particuliers et l'informatique.

M. Christophe Werro, chef du service des finances, qui sera responsable de la comptabilité, trésorerie, facturation, des indemnités forfaitaires et de la réception du Home médicalisé de la Sarine.

M. J. Pollet donne ensuite la parole à chaque chef de service pour une brève présentation de son parcours professionnel et le mode de fonctionnement de leur service. Les différents chefs de service disent leur plaisir de collaborer conjointement à la mise en place de la nouvelle structure, au développement des différents secteurs d'activité du Réseau Santé Sarine, ainsi qu'au bien-être des résidents, patients et collaborateurs.

M. J. Pollet remercie chacun pour sa présentation. Cette même présentation a été faite lors de la réunion des collaborateurs du RSS organisée le 16 novembre dernier. L'équipe de direction a une mission, celle qui lui a été confiée par les représentants des communes. Elle a aussi une vision du Réseau à défendre, à proposer et à mettre en place en fonction des objectifs fixés. Nous allons travailler sur nos valeurs et les valeurs que l'on doit transmettre. Il n'appartient pas uniquement à l'équipe de direction de travailler sur ces valeurs, mais également avec la collaboration du Comité de direction et des services transversaux pour être à la hauteur de nos ambitions. Ce travail se réalisera en 2016, en fonction des besoins qui seront définis.

Les délégués applaudissent.

M. le Président remercie M. Pollet et les membres de la Direction générale. Il relève qu'il s'agit d'une équipe experte, motivée et soudée. **M. le Président** a participé aux deux séances d'information organisées pour l'ensemble des collaborateurs du RSS. Ces séances ont été très appréciées, cela fait plaisir de sentir qu'il y a une vraie équipe de direction. C'est aussi appréciable pour le Comité de direction de voir une

première forme d'aboutissement par rapport à la réorganisation, sa vision et ses valeurs.

M. le Président souhaite terminer dans les communications du Comité de direction par quelques éléments liés à l'avenir.

Il y a lieu de finaliser l'approbation des statuts par les 36 communes. Pour l'instant, les législatifs communaux qui se sont prononcés ont accepté d'une manière unanime les statuts. **M. le Président** rappelle qu'il faut que les $\frac{3}{4}$ des communes ainsi que les $\frac{3}{4}$ des habitants acceptent la modification des statuts pour que celle-ci puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ce soir, il y a l'adoption par l'assemblée des délégués du premier budget du Réseau. Au 31 décembre 2015, il y a la dissolution de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile et son intégration au 1^{er} janvier 2016 au sein du Réseau. La gestion de tous les aspects juridiques, fiscaux et financiers de l'opération, dont la complexité a été redoutable, a été mandatée à un service externe. Tout s'est très bien déroulé et la transition pourra se concrétiser. Le comité de la Fondation tiendra d'ailleurs sa dernière séance la semaine prochaine.

Pour 2016, nous attendons avec impatience les résultats du projet Senior+ qui est actuellement en commission parlementaire. Ce projet avance. En principe en février-mars 2016, le Grand Conseil pourra statuer sur ce projet de loi. Cela aura un impact sur la gestion du HMS, de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, de la Commission IF et de la Codems dont la dissolution est prévue dans le projet de loi pour 2018 avec son intégration au Réseau Santé de la Sarine, pour autant que les statuts soient approuvés par les communes.

Pour 2016, les objectifs fixés au sein du Comité de direction concernent principalement quatre axes d'études, soit :

- L'informatique et l'implémentation de nouveaux logiciels nécessaires dans la gestion concrète des différents services et unités ;
- L'étude sur les bâtiments, notamment le Home médicalisé de la Sarine et le Service d'ambulance : la commission des locaux, présidée par Mme M.-Cl. Paolucci, architecte et membre du Comité de direction, est en train de travailler sur cette étude. Le service d'ambulance se trouve à l'étroit dans ses locaux actuels. Des synergies sont recherchées avec le Home;
- L'étude d'un plan de mobilité avec deux aspects : l'un qui concerne un plan de mobilité pour le personnel du Réseau, et l'autre sur l'accès au HFR, en particulier pour les ambulances, leur départ et l'arrivée aux urgences. Le Comité de direction a la chance de pouvoir compter sur la présence de deux membres du conseil communal de Villars-sur-Glâne en son sein, ce qui lui permet d'obtenir régulièrement des informations sur l'avancement de ce dossier ;
- L'étude démographique qui doit permettre de définir très clairement les besoins à venir de prise en charge des personnes âgées avec des données chiffrées et fiables. Cette étude est menée conjointement avec l'Association des CO qui se pose les mêmes questions, mais avec une pyramide des âges différente, ainsi qu'avec la ville de Fribourg du point de vue des écoles. Le fait de travailler avec d'autres institutions sur une même étude permet un partage des honoraires de la personne mandatée.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au point 3) de l'ordre du jour.

3. Budgets 2016

Ce budget est présenté sous une toute nouvelle forme, avec un message explicatif. Il comprend un budget de fonctionnement et un budget d'investissement. **M. le Président** souhaite, avant de passer à la lecture formelle du budget, procéder à une pré-introduction, notamment par rapport à la façon dont ce premier budget du Réseau Santé de la Sarine a été construit.

Tout d'abord, d'un point de vue formel, il a été question de définir quelles étaient les entités compétentes pour adopter le budget étant donné que les statuts n'entreront en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2016. Cette question a été résolue de la manière suivante : ce sont les entités sortantes qui approuvent le budget 2016 pour leur entité. Concrètement, cela signifie que le Conseil de fondation de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a déjà approuvé au mois de septembre 2015 la partie du budget qui concerne l'aide et les soins à domicile. Dans le processus budgétaire, des informations doivent être données à la DSAS, au mois de septembre déjà, notamment par rapport à la dotation. Cette partie du budget a donc formellement déjà été adoptée, de même que les deux parties qui concernent la Codems et la Commission des indemnités forfaitaires. Par contre, le tout a été réalisé, vu et pensé par les mêmes personnes, dans un souci de cohérence.

Au niveau politique, **M. le Président** a la chance de présider les différentes entités, avec le souci de veiller à faire preuve de coordination. Il a également la chance de pouvoir compter pour l'ACSMS, l'aide et les soins à domicile et la commission IF sur la même vice-présidente, en la personne de Mme Antoinette de Weck. Mme Madeleine Genoud-Page, quant à elle, assure la vice-présidence de la Codems. Les autres membres du Comité de direction sont aussi présents dans les différents gremiums des comités de direction, en veillant à une certaine cohérence. M. Jacques Pollet est la cheville ouvrière des différentes entités. Il a travaillé le budget de fond en comble comme un seul budget, et non pas comme des budgets distincts. Pour les autres aspects plus techniques, notamment pour les normes MCH2, nous sommes la première collectivité publique après le canton à entrer dans le MCH2. **M. le Président** donne la parole à M. Pollet pour la présentation de ce nouveau plan comptable.

M. J. Pollet explique que le Comité de direction a décidé de passer au MCH2 plutôt qu'au MCH1 qui arrivera en bout de course d'ici quelques années. C'est sur cette base du MCH2 que le travail a commencé, base assez nouvelle mais très proche de la version MCH1 connue dans les communes. C'est sur la présentation des résultats qu'il y aura lieu de travailler d'une façon un peu différente pour les charges et les produits extraordinaires qui devront être ressortis avec un premier, puis un deuxième résultat avec charges et produits extraordinaires. Par rapport aux normes comptables MCH2, il y a des normes de classification fonctionnelle, il s'agit des normes au niveau fédéral qui déterminent la numérotation en fonction des différentes classifications. **M. J. Pollet** donne des explications sur la numérotation de ce nouveau plan comptable, soit :

- 0 Administration générale
- 01 Législatif et exécutif
- 02 Services généraux
- 03 Relations avec l'étranger
- 08 R & D administration publique
- 4 Santé
- 41 Homes médicalisés
- 42 Soins ambulatoires
- 43 Prévention de la Santé
- 48 R & D santé
- 49 Santé publique, non mentionné ailleurs

Au niveau des imputations internes, celles-ci peuvent être effectuées entre les services de la propre collectivité. Cela signifie que les charges des services transversaux ont été réparties entre les différentes entités qui travaillent sur le terrain (SASDS, HMS, SAS, Codems, Commission IF). Cela permet de connaître le coût effectif et d'avoir une gestion qui soit plus en lien avec la vision globale des charges.

La comptabilité du Réseau est équilibrée grâce à la facturation des soldes de charges aux communes. Les charges sont ressorties pour démontrer les montants que l'on facture chaque année. L'idée est que nos comptes soient équilibrés par la refacturation aux communes. Elle se fait pour les entités suivantes : Home médicalisé de la Sarine, Service d'ambulance de la Sarine, Aide et soins à domicile, PassePartout Sarine (le montant de Fr. 42'000.— correspond aux heures refacturées pour une collaboratrice du HMS qui répond à la centrale téléphonique et gère la réservation des véhicules du PassePartout Sarine). Il y a également le rattrapage des frais financiers des EMS et le solde des charges de la Codems et de la Commission IF qui sont facturés aux communes. Par rapport au budget, des acomptes sont demandés aux communes avec la nouvelle clé de répartition, selon l'IPF 2016 mais avec le nombre de population au 31 décembre 2014.

En ce qui concerne le budget des investissements, la numérotation s'est faite en fonction de l'entité responsable. L'idée est d'avoir un suivi dans l'année et de voir ce qui a été dépensé dans les comptes par rapport aux différents investissements.

M. le Président remercie M. Pollet pour ces explications. Il donne l'information qu'au 1^{er} janvier 2016, il y aura 31 communes et 30 au 1^{er} janvier 2017. A l'avenir, pour le prochain budget, nous aurons l'occasion de rappeler certains éléments et de se familiariser avec ce nouveau budget. Pour ce qui est des comptes 2015, ils seront présentés à l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine qui se prononcera sur l'ensemble des comptes 2015. Comme le budget 2016 n'a pas été fait de manière consolidée, ce sera l'exercice 2017 qui sera le premier exercice intégralement et véritablement du Réseau Santé de la Sarine. **M. le Président** ouvre la discussion, tout en précisant que le budget 2017 pourra encore faire l'objet de certains affinages. L'année 2016 sera une année test et définira si certains postes doivent être retravaillés d'une façon ou d'une autre.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** propose de passer à la lecture des différents éléments du budget 2016, en commençant par le budget de fonctionnement. Il relève que le total des charges communales s'élève à Fr. 6'525'284.--. Il commence la lecture.

Pages 3 et 4	« Administration générale » : pas de remarque.
Pages 5 à 11	« Santé » : pas de remarque.
Pages 12 à 15	« Soins ambulatoires » : pas de remarque.
Pages 16 à 19	« Service d'ambulances de la Sarine » : pas de remarque.
Page 20	« Prévoyance sociale » : pas de remarque.

M. le Président passe au budget d'investissements. Toutes les informations relatives aux différents investissements se retrouvent dans le message d'informations. En ce qui concerne l'informatique, **M. le Président** communique qu'un chef de projet informatique a été engagé pour l'année 2016 pour s'occuper de cette étude qui sera déterminante pour les praticiens du terrain. Des solutions ont été testées, notamment avec les ICUS et les chefs d'antenne de la FASDS.

Mme Dominique Alt, Marly, demande si pour le parc des véhicules, il existe un inventaire avec une situation, et quel est le roulement avec un pic d'investissement, qu'est-ce que l'on gagne avant et après ?

M. J. Pollet lui répond qu'au niveau du parc des véhicules, il y a effectivement les ambulances. Le problème est que nous sommes obligés de partir au point qui est celui d'aujourd'hui. Nous allons essayer, au fil des années, de faire des achats un peu moins groupés pour mieux répartir les charges. Au niveau de l'aide et des soins à domicile, il y a également quelques véhicules qui sont achetés (une dizaine). Une question est de savoir si le nombre de véhicules pourrait ou non être augmenté en fonction du nombre de kilomètres parcourus. Ces questions seront analysées ces prochaines années pour déterminer quelle est la meilleure technique à adopter, tant au niveau financier qu'au niveau des investissements.

M. le Président précise encore qu'en ce qui concerne les quatre études qui seront menées en 2016 (bâtiment, mobilité, informatique et démographie), l'idée est d'avoir les éléments de base pour pouvoir présenter un plan financier pour déterminer ces différents éléments qui pourront être intégrés dans la réflexion.

Mme Dominique Alt, Marly, demande, par rapport à l'implémentation des nouveaux outils informatiques et la problématique des logiciels et les éventuelles économies sur les coûts, qu'est-ce qui va être visé ?

M. J. Pollet lui répond que le choix n'a pas encore été fait, des évaluations sont en cours, notamment par l'AFAS (faitière de l'aide et des soins à domicile) qui a procédé à une étude approfondie sur les différents logiciels proposés. Il s'agit de choisir le bon logiciel. Il est difficile aujourd'hui de savoir s'il y aura une économie sur les coûts, mais cela reste une éventualité. L'achat du hardware pour l'aide et les soins à domicile par rapport au leasing actuel sera nettement plus avantageux, par exemple en payant Fr. 75'000.— sur une période de 5 ans. Par rapport au montant payé à ce jour, cela correspondra quasi à la moitié. Les démarches ont débuté, mais avant de pouvoir concrétiser ces choix, il appartient à l'assemblée des délégués de voter ces montants qui seront ainsi disponibles.

M. le Président donne la parole à Mme Erika Schnyder, présidente de l'AFAS, pour quelques informations complémentaires.

Mme E. Schnyder explique que l'AFAS a reçu un mandat du canton pour trouver un seul logiciel compatible pour l'ensemble du service de l'aide et des soins à domicile.

Un spécialiste a été mandaté pour examiner les différentes offres qui existent sur le marché. L'AFAS a rendu un rapport qui sera discuté vendredi matin. La situation n'est pas très satisfaisante et cela donnera certainement lieu à un mandat complémentaire pour finaliser certains éléments. L'idée est d'arriver à une solution qui soit satisfaisante pour tous et qui permette de baisser au maximum les coûts. Pour l'ACSMS, il y a une relative urgence et Mme Schnyder salue la décision prise d'avoir travaillé avec l'AFAS pour trouver le bon logiciel.

Mme Dominique Alt, Marly, par rapport à la problématique de l'étude du bâtiment, tout en sachant qu'il y a passablement de chantiers en cours, est-ce vraiment le bon timing pour procéder à cette étude, avec en plus le changement de législature ?

M. J. Pollet lui répond que c'est le bon timing dans le sens où à la fin de l'étude, l'idée est d'avoir un plan d'interventions à présenter. Il y a lieu de déterminer quelles sont les urgences, quels sont les besoins, où faut-il intervenir ? Le but est de pouvoir présenter un plan financier l'année prochaine qui tienne la route, ces analyses sont donc nécessaires. La mission est là, mais la vision doit aussi être présente.

Mme M.-C. Paolucci, Présidente de la commission des locaux, explique que ce travail ne va pas démarrer de n'importe quelle manière. Le bâtiment a des besoins, il y a lieu de les identifier, notamment le bâtiment pour les ambulanciers qui est très exigü. Il y a des demandes qui datent d'un certain temps déjà, et pas seulement à cause de la réorganisation. L'idée est de faire une analyse totale et de définir ce qui sera présenté dans une planification, tel un masterplan. Une vision claire et réfléchie doit être présentée.

La parole n'est pas demandée.

A la fin du budget, **M. le Président** précise qu'il y a le budget de fonctionnement de la Commission des indemnités forfaitaires, le budget de fonctionnement de la Codems, ainsi que le récapitulatif des participations communales 2016, y compris celui de la Codems et de la Commission IF.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote le budget de fonctionnement 2016 du Réseau Santé de la Sarine.

Le budget de fonctionnement 2016 du Réseau Santé de la Sarine est accepté à l'unanimité.

M. le Président passe au vote le budget des investissements. Il propose de procéder à des votes distincts, le premier sera consacré à l'informatique, le deuxième aux autres investissements.

A l'unanimité, moins 3 abstentions, les délégués acceptent le budget d'investissement pour l'informatique.

M. le Président passe au vote les 3 autres éléments du budget d'investissement, soit l'achat de 2 fours, l'achat de 3 verticalisateurs, les études sur l'optimisation des bâtiments et sur le plan de mobilité.

A l'unanimité, le budget pour l'achat de 2 fours, l'achat de 3 verticalisateurs et les études sur l'optimisation des bâtiments et sur le plan de mobilité est accepté.

M. le Président tient à remercier les délégués et l'ensemble des collaborateurs qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget. Il prie les délégués de bien vouloir les applaudir chaleureusement. Il termine en disant que nous pouvons tous être fiers du travail accompli.

4. Election complémentaire au Comité de direction de l'ACSMS

M. le Président communique que M. Albert Lambelet, vice-Président au sein du Comité de direction, a pris de nouvelles fonctions en qualité de doyen de l'école professionnelle commerciale. Il a dès lors informé le Comité de direction de sa démission. Le Comité de direction a eu l'occasion de le remercier pour ses services durant ces nombreuses années.

Le Comité de direction a reçu un courrier des communes que représentait M. Lambelet (Chésopelloz, Belfaux, Granges-Paccot et Givisiez) qui a proposé la candidature de Madame Pascale Michel, Conseillère communale à Corminboeuf. Le Comité de direction propose à l'assemblée des délégués la nomination de Mme Pascale Michel en remplacement de M. Lambelet. **M. le Président** demande au préalable s'il y a d'autres propositions de candidature dans la salle.

Aucune autre proposition n'étant formulée, **Mme Pascale Michel** est élue par acclamation.

5. Divers

La parole n'étant pas demandée dans les divers, **M. le Président** remercie les personnes présentes et toutes celles qui ont préparé cette assemblée. Il propose à chacun de participer à l'apéritif festif qui est organisé au terme de cette assemblée.

M. le Président lève la séance à 18h55.

La Secrétaire au procès-verbal

Mireille GROSS



Le Directeur général

Jacques POLLET

